

Le 19 février 2010

## **Veuvage : l'Assurance Retraite Ile-de-France reçoit sur rendez-vous.**

Perdre son conjoint est un moment difficile, qui fragilise.

Il faut pourtant accomplir de nombreuses démarches auprès de divers organismes.

Pour ces veufs ou veuves, la Cnav a conçu un Guide des Droits afin d'informer sur les droits, les démarches à accomplir et les délais à respecter.

Depuis le 1er décembre 2009, la Cnav Ile-de-France s'engage également à proposer systématiquement un rendez-vous aux assurés qui la contactent pour une demande de retraite de réversion, et ce quel que soit le mode de contact : téléphone, courrier ou déplacement.

Pour nous contacter : 0821 10 12 14 (0,09 euro la minute).